

VOTATIONS – ELECTIONS

INFORMATIONS IMPORTANTES

Depuis l'année 2016, des modifications sont intervenues concernant le matériel de vote.

Nouvelle enveloppe de transmission

L'enveloppe de transmission contient le certificat de capacité civique et le matériel de vote.

Cette enveloppe est utilisée non pas seulement pour l'envoi du matériel mais également pour le vote anticipé.

Ne l'ouvrez pas avec un ouvre-lettre mais avec la bande de déchirure prévue à cet effet.



Nouveau certificat de capacité civique

Il se présente sous la forme d'une feuille A4. **ATTENTION:** ce certificat de capacité est utilisé pour le vote anticipé et également pour vous identifier lorsque vous vous présentez au bureau de vote.

Vote anticipé (par dépôt ou par correspondance): comment procéder ?

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que la signature et l'adresse du bureau électoral soient visibles par la fenêtre de l'enveloppe (selon modèle ci-dessous)



Petit rappel: si vous décidez de voter de manière anticipée, n'oubliez pas

- De signer le certificat de capacité
- D'insérer le certificat dans l'enveloppe de transmission (signature visible)
- D'insérer la ou les enveloppe(s) de vote
- De coller l'enveloppe de transmission avant de la glisser dans la boîte aux lettres de la commune
- **De ne pas oublier l'affranchissement en cas d'envoi par la poste (attention aux délais)**